



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE PARCS D'ACTIVITES ECONOMIQUES SUR
LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
SEIGNANX**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la réalisation d'une mission de dureté foncière dans le cadre du mandat
d'études de faisabilité et de programmation préalables
sur la commune de Tarnos**

Le Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de parcs d'activités économiques sur le territoire de la Communauté de communes du Seignanx,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 23 novembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat d'études conclu le 26 octobre 2023 avec la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'études de faisabilité et de programmation préalables sur la commune de Tarnos, et son avenant,

VU la proposition de la SATEL en date du 25 septembre 2024,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Titulaire :** SASU SYSTRA France - 72-76 rue Henry Farman - PARIS (75015)
 - **Nature des prestations confiées :** réalisation d'une mission de dureté foncière comprenant notamment une réunion de lancement, la vérification des données d'entrée, l'appropriation du projet et des éléments de langage (visio), les courriers de prises de contact et appels téléphoniques, la rédaction d'une note de dureté foncière et la réalisation d'une cartographie, l'estimation des coûts d'acquisition et une réunion de restitution (1h par visio).
 - **Montant HT :** 2 370,00 €
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **9 OCT. 2024**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON